Défense nationale
National Defence

Le logement à l'appui des Forces canadiennes : Une vision pour 2020

Canada

Notre objectif en matière de logement

Le bon logement, au bon endroit, au bon moment, pour bien répondre aux besoins de notre personnel et des FC.

Avant-propos

Logement 2020 est une vision d'avenir axée sur les besoins des membres des Forces canadiennes en matière de locaux d'habitation, favorisant par ce moyen la réalisation des buts et des objectifs de la Stratégie de défense 2020. Le logement est un service essentiel au moral des militaires et contribue ainsi à l'efficacité opérationnelle. Mais surtout, Logement 2020 traduit la résolution du Ministère et des Forces canadiennes à faire en sorte que les membres de notre personnel puissent obtenir un logement satisfaisant partout où nous leur demandons de servir. En particulier, ils doivent avoir le choix entre la location ou l'achat d'une résidence, quand et où ils le veulent, selon leur situation financière personnelle.

Logement 2020 est le fruit de plusieurs années d'acharnement à définir les principes sous-jacents que nous appuyons en matière de logement. De nombreux facteurs entrent en ligne de compte, y compris les insuffisances et les obligations liées à l'inventaire des infrastructures de logement actuelles, les besoins en logement de nos militaires, de leurs familles et de leurs ménages, les objectifs concurrents plus généraux à l'échelle du gouvernement et du Ministère et, bien sûr, la diversité sur le marché du secteur privé canadien.

Cette vision correspond à notre évaluation de l'état final le plus souhaitable pour répondre aux besoins stratégiques à long terme des Forces canadiennes en matière de logement. La formulation de Logement 2020 constitue la première étape vers l'intégration des programmes d'aide au logement au processus de planification ministérielle. La stratégie résultante doit être et sera dynamique, et réagira d'une manière proactive aux changements liés aux aspects démographiques des FC, à la structure de la force, aux besoins des militaires, aux tendances sociales au Canada, ainsi qu'aux marchés du secteur privé.

Nous vous invitons à étudier Logement 2020 en détail et à réfléchir à la manière dont le logement est intrinsèquement lié à la capacité d'un militaire de vivre, de s'entraîner et de subvenir aux besoins d'un ménage, aujourd'hui et dans le futur.

Margaret Bloodworth
Sous-ministre de la
Défense nationale

Général R.R. Henault
Chef d'état-major de la
Défense

Septembre 2002

Introduction

Le maintien du moral est un principe élémentaire de la réussite des opérations militaires des Forces canadiennes, au pays et à l'étranger. Les opérations des FC et l'instruction obligent les militaires à se déplacer d'un lieu à un autre. Cette grande mobilité liée à l'emploi nuit à la capacité des militaires d'obtenir et de conserver un logement satisfaisant. La possibilité, pour les militaires et leurs familles, de se trouver un logement convenable est indispensable au bien-être de la famille et donc au maintien du moral. Si le logement requis n'est pas disponible, est inabordable ou en mauvais état, n'offre pas les garanties essentielles de sécurité ou ne convient pas à l'utilisation prévue, le moral de l'intéressé en souffre. C'est une situation inacceptable au sein d'une force militaire professionnelle.

La politique du ministère de la Défense nationale en matière de logement correspond à un engagement tangible envers les hommes et les femmes des Forces canadiennes et envers leurs familles.

Le MDN est résolu à faire en sorte que les membres des FC puissent obtenir rapidement un logement qui convient à leur situation personnelle, quel que soit l'endroit où leurs fonctions les amènent. Le MDN mettra de l'avant des politiques, des plans et des programmes visant à encourager les membres des FC à obtenir un logement sur le marché du secteur privé, dans le but de favoriser au maximum le libre choix. Dans les cas où le marché du secteur privé ne peut répondre aux besoins d'un membre des FC, le MDN appuiera une intervention de l'État.

Politique sur les logements du MDN – 14 juin 1999

But

Le projet Logement 2020 a pour but de formuler les objectifs stratégiques du Ministère et des Forces canadiennes en matière de logement. Ces objectifs doivent relier l'énoncé de principes aux initiatives, aux programmes et aux plans opérationnels.

Orientation stratégique

Logement 2020 appuie le document intitulé *Les ressources humaines de la Défense au-delà de l'an 2000*, lequel constitue la réaction initiale des ressources humaines au document sur la stratégie de défense pour 2020 intitulé « *Façonner l'avenir des Forces canadiennes : Une stratégie pour l'an 2020.* » Logement 2020 soutient de meilleurs programmes d'appui au logement qui contribueront de façon positive à réaliser l'objectif de la Défense en matière de RH, à titre d'« employeur de choix », et tient compte en même temps des pressions budgétaires auxquelles est soumis le programme d'immobilisations. Les programmes d'aide au logement doivent appuyer l'objectif particulier en matière de RH exposé dans la Stratégie de défense 2020 :

Faire de la Défense un employeur de choix

pour les Canadiens en développant les connaissances et les compétences de notre personnel et en lui fournissant des possibilités progressives de perfectionnement, de mobilité professionnelle et de récompense pour ses services.

Façonner l'avenir des Forces canadiennes : Une stratégie pour l'an 2020 – Juin 1999

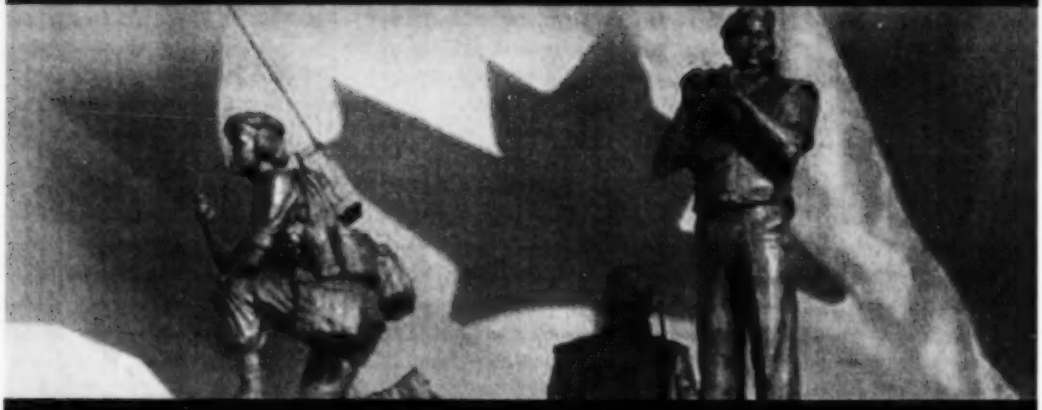

Mission des RH

Élaborer et mettre en œuvre des plans, des politiques et des programmes de gestion des ressources humaines qui permettent de recruter, de former et de garder à l'effectif des personnes qui appuient efficacement les FC pendant des opérations et qui contribuent à la mission de la Défense.

Vision des RH

S'occuper de nos gens, investir dans leur développement et leur donner confiance en l'avenir

Principes stratégiques des RH

Mission : Nous accomplissons la mission de la Défense en formant avant tout des professionnels compétents.

Ressources humaines : Nous nous acquittons du contrat social avec nos gens en nous occupant de leurs besoins d'appui et en tâchant de répondre à leurs attentes en matière de travail et de carrière.

Société : Nous reflétons les valeurs canadiennes fondamentales et les respectons en nous efforçant de répondre aux attentes des Canadiens envers la Défense, en qualité d'institution nationale.

Les ressources humaines de la Défense au-delà de l'an 2000 – Avril 2001

Les programmes d'aide au logement sont essentiels à la concrétisation des buts et des objectifs du projet Logement 2020, et font partie intégrante du document intitulé *Les ressources humaines de la Défense au-delà de l'an 2000*.

Notre vision en matière de logement doit être en harmonie avec les trois principes directeurs stratégiques en matière de RH que sont la mission, les ressources humaines et la société. Le logement peut contribuer de façon positive à l'instruction, à l'éducation et au perfectionnement de professionnels compétents, et les aider ainsi à mieux collaborer à l'efficacité opérationnelle et à la réalisation de la mission. Le logement est également un besoin humain essentiel à combler dans le cadre du contrat social moderne avec nos gens. Une qualité de vie satisfaisante favorisera le maintien de l'efficacité et du dévouement individuels. De plus, l'appui au logement que nous

assurons à nos ressources humaines doit correspondre aux normes et aux valeurs de la société canadienne contemporaine, tout en répondant aux attentes des Canadiens envers la Défense, en qualité d'institution nationale.

Identification des intervenants

De nombreux intervenants clés assurent l'appui au logement du personnel des FC :

- Le gouvernement canadien s'attend à ce que le MDN et les FC soutiennent la mobilité et le moral de leur personnel afin d'accomplir efficacement les missions assignées, et fassent en sorte, en même temps, que les programmes d'appui au logement soient administrés avec prudence et d'une manière durable.
- Le MDN, les FC et l'ALFC doivent exercer les rôles d'employeur, de défenseur et d'agent respectivement. Le SMA(RH-Mil), à titre d'autorité du Ministère en matière de logement, doit définir l'appui au logement conformément à ces rôles ministériels.
- Les militaires et leurs familles sont les utilisateurs de l'appui au logement des FC. La mesure dans laquelle le MDN et les FC interviendront en leur nom dépendra de leurs conditions de service individuelles et collectives. Ils s'attendent à des programmes d'appui au logement qui répondent à leurs nouveaux besoins, et ils y ont droit.
- Les commandements opérationnels sont les clients. Ils doivent avoir l'assurance que les programmes d'appui au logement nécessaires à leur personnel sont en vigueur et qu'ils sont efficaces, afin d'atteindre les niveaux de dotation en personnel, de motivation et de mobilité requis.

Nouvel environnement stratégique du logement

Dans vingt ans, les programmes d'appui au logement en vigueur ne ressembleront pas nécessairement aux mesures mises en place au cours des 45 dernières années. Les changements apportés au MDN et dans les FC, et les innombrables changements vécus par la société canadienne en général en sont en partie responsables. Le MDN et les FC doivent définir les résultats attendus du programme, prévoir les besoins liés au programme d'après les nouvelles tendances, et élaborer les mesures et les indicateurs pertinents pour faciliter la prise de décisions en cours de route.

Les programmes d'appui au logement résidentiel qui s'adressent à l'ensemble des militaires doivent tenir compte des nouveaux besoins. Les programmes doivent aller de pair avec une structure et une posture de la force qui continueront d'évoluer selon les nouvelles exigences de mission, la nouvelle doctrine militaire, les niveaux de dotation en personnel incertains, le changement technologique et les pressions budgétaires qui s'exercent constamment sur le Programme des services de la Défense. Les programmes d'appui au logement doivent aussi correspondre au nouveau ménage des FC. Le concept de famille traditionnel fait place à des ménages incluant des membres de plusieurs générations, d'âges et de sexes différents, ayant des occupations variées, et présentant des caractéristiques de parenté différentes.

Les futurs programmes d'appui au logement

Un nouveau contrat social

On assiste à l'émergence d'un nouveau contrat social entre le militaire et les FC. Les installations des Forces canadiennes, jadis isolées ou du moins, situées bien à l'extérieur des limites municipales, fournissaient le milieu de travail, le logement, les loisirs ainsi que les services sociaux et de vente au détail. Cet appui était en bonne partie inhérent au mode de vie militaire, et les militaires et leurs familles y accordaient de l'importance. À mesure que les attitudes évoluaient, il était plus facile d'obtenir un logement, d'utiliser des installations de loisirs, d'avoir une vie sociale et d'interagir à l'extérieur des limites des installations des FC. Le transport et les liens de communication ont facilité dans une plus ou moins grande mesure l'intégration des militaires et de leurs familles dans la société canadienne qu'ils servent. En même temps, les militaires veulent plus de latitude dans l'exercice du libre choix. Les programmes universels de rémunération, l'égalité de traitement et une meilleure prise en considération des répercussions du service militaire sur la vie personnelle sont des facteurs à l'origine d'un nouveau contrat social entre les FC et le militaire. Ce contrat social, nouveau et évolutif, a déjà une incidence sur les trois piliers traditionnels du service militaire – l'éthique militaire, la culture militaire et la collectivité militaire. Le défi que les responsables des programmes d'appui au logement doivent relever, maintenant et à l'avenir, consiste à admettre le changement, en profiter et s'y adapter, tout en s'efforçant de protéger les valeurs fondamentales, l'éthique et le sentiment d'identité qui font des FC et de leurs membres une institution nationale indispensable.

Principes en matière de logement

Le Conseil des Forces armées entérinait en juin 1996 trois principes directeurs fondamentaux qui orienteront l'élaboration des programmes d'appui au logement afin de répondre aux besoins futurs des Forces canadiennes, des militaires et de leurs familles. Les membres des Forces canadiennes doivent pouvoir obtenir un logement :

- **Satisfaisant.** Cette caractéristique s'établit d'après le type de logement occupé à chaque endroit par des personnes de situation socio-économique semblable. Pour être satisfaisant, un logement doit être comparable quant au genre, à l'état, aux dimensions, à la sécurité, à la proximité du lieu de travail et des services, et aux caractéristiques du voisinage. Le SMA(RH-Mil) établira des normes applicables aux logements résidentiels, aux logements pour stagiaires et aux logements provisoires, et les réévaluera régulièrement pour s'assurer qu'elles correspondent toujours à la réalité.
- **Disponible.** La disponibilité d'un logement résidentiel s'établit d'après le nombre et la proportion de logements locatifs et de propriétés offerts sur les marchés locaux, et le nombre de locaux vacants que les militaires peuvent occuper lorsqu'ils sont affectés. La disponibilité des logements pour stagiaires et des logements provisoires s'établit selon les besoins opérationnels des FC ainsi que la mobilité personnelle des militaires et de leurs familles.

Lorsque l'accès à un logement satisfaisant ou disponible est impossible ou limité, le MDN et les FC peuvent intervenir afin de maintenir la mobilité des militaires.

- **Abordable.** L'abordabilité pour le militaire est une responsabilité commune du MDN et des FC. On réévaluera régulièrement les politiques en matière de RH ainsi que la rémunération, pour faire en sorte que les programmes collectifs et individuels de rémunération soient équitables, raisonnables et à jour.

Les programmes d'aide au logement devraient être élaborés, approuvés et mis en œuvre à la lumière de leur contribution aux besoins en hébergement de l'ensemble des militaires, de la soutenabilité globale assurée par les FC et de la rentabilité pour le MDN.

L'objectif en matière de logement

Le bon logement, au bon endroit, au bon moment, pour bien répondre aux besoins de notre personnel et des FC.

Appui au logement résidentiel

Les membres des Forces canadiennes doivent être en mesure d'obtenir un logement qui convient à leur ménage et conforme aux normes de la société canadienne. Ils doivent pouvoir choisir d'être locataires ou propriétaires. Quand la majorité des logements résidentiels sont à vendre, le MDN et les FC doivent faire en sorte qu'il y ait suffisamment de logements locatifs pour répondre aux besoins des militaires. La collectivité militaire était traditionnellement associée à des zones de LF situées dans les bases, mais il faudra à l'avenir continuer de susciter et d'encourager le sentiment d'appartenance à la collectivité militaire parmi tous les membres des FC installés à un endroit donné, même si nos militaires et leurs familles sont plus dispersés dans la collectivité locale.

D'ici 2020, la transition entre le stock actuel d'anciens logements et casernes militaires à des logements résidentiels modernes, relevant du contrôle de l'État, sera terminée. En même temps, le MDN mettra en place des programmes complets et intégrés d'aide au logement qui contribueront de façon positive au moral des militaires et de leurs familles. En plus de fournir des locaux d'habitation relevant du contrôle de l'État, ces programmes incluront les indemnités, l'information, l'éducation, l'aide directe, les communications ainsi que la défense des droits. Ces programmes aideront les militaires à choisir entre la location et l'achat, réduiront les effets de la séparation des familles en raison de la non-disponibilité d'un logement satisfaisant, et fourniront plus d'occasions aux militaires de louer ou d'acheter un logement au sein des collectivités locales.

Les résidences désignées méritent une mention particulière. Elles ont toujours répondu à un éventail de besoins dans toute l'histoire des FC, y compris la préparation opérationnelle, la sécurité personnelle, la visibilité à la base, et la représentation à l'extérieur. Dans le futur, ces résidences qui nous ont été assignées ou dont nous avons hérité rempliront chacune un rôle particulier répondant non seulement aux besoins en logement de l'occupant, mais aussi aux besoins de services des FC ainsi qu'aux responsabilités ministérielles du MDN.

Un fournisseur de service de logement

Le MDN et les FC veulent trouver un fournisseur de service de logement qui pourra offrir le niveau et la gamme de services en locaux d'habitation dont les militaires ont besoin. Le fournisseur de service deviendra un « agent par excellence », capable d'offrir un service de logement à guichet unique à tous les membres des FC. Le fournisseur éventuel de service de logement devra faire montre des qualités, des valeurs et des caractéristiques de rendement générales auxquelles on reconnaît un « agent par excellence. »

Par conséquent, voici nos objectifs en matière d'appui au logement résidentiel en 2020 :

- Des programmes globaux et intégrés d'appui au logement résidentiel qui sont appréciés par les membres des FC et leurs familles.
- Un fournisseur de service de logement à guichet unique qui nous servira d'« agent par excellence » en matière de résidence, à l'intention de tous les militaires.
- Un stock de logements résidentiels modernes et bien entretenus, relevant du contrôle de l'État, pour le MDN et les FC.

La réalisation de nos objectifs se traduira par des programmes d'appui au logement résidentiel qui contribuent de façon positive à l'efficacité opérationnelle des FC et à la qualité de vie des militaires et de leurs familles.

Logements pour stagiaires

Les membres des Forces canadiennes doivent avoir l'assurance que leurs logements pour stagiaires conviennent à l'instruction dispensée (niveau et durée), tout en préservant la sécurité, la dignité et l'intimité qui sont des nécessités fondamentales. Sauf de rares exceptions, les logements pour stagiaires des FC construits au cours des années 50 et 60 visaient une économie d'échelle plutôt qu'à faciliter l'instruction et l'éducation des militaires. À l'avenir, les logements pour stagiaires devront servir adéquatement à deux fins : être pour les militaires un « lieu de résidence à l'extérieur de chez eux », et contribuer de façon positive aux objectifs en matière d'instruction et d'éducation. Ils devront offrir plus d'intimité et de sécurité au militaire que ceux dont on dispose à l'heure actuelle. De normes de construction supérieures et une technologie plus exigeante amélioreront le milieu d'apprentissage à l'extérieur de la classe, et feront en sorte qu'il y ait une meilleure connectivité entre les logements occupés durant les périodes d'instruction et les ressources des centres d'instruction. Cela aura pour effet d'améliorer le rendement des stagiaires et permettra de dispenser certaines parties de l'instruction et de l'éducation dans la salle de cours virtuelle.

Le SMA (RH – Mil), en consultation avec les commandants opérationnels et les chefs de groupe, sera responsable de la définition et de l'application cohérente des normes de service en matière de logement pour stagiaires, à l'appui de niveaux précis d'instruction et d'éducation. Les chefs d'état-major des armées et les chefs de groupe devront quant à eux déterminer les besoins en logement pour stagiaires liés aux cours d'instruction individuelle et collective, ainsi que les besoins et les priorités en ressources, afin d'assurer la réfection ou le maintien des logements pour stagiaires requis. Il est possible de réaliser des économies par la rationalisation et la réfection du stock existant de logements pour célibataires. Il faudra lancer des initiatives en vue de fournir de meilleurs logements pour stagiaires dans les installations des FC, et établir des partenariats avec des établissements de formation et d'éducation des secteurs public et privé.

Par conséquent, nos objectifs en matière de logements pour stagiaires pour 2020 sont :

- Des logements pour stagiaires modernes, à valeur ajoutée et rentables
- Connectivité entre les logements occupés durant les périodes d'instruction et les ressources des centres d'instruction
- Favoriser des niveaux de rendement supérieurs en matière d'instruction et d'éducation

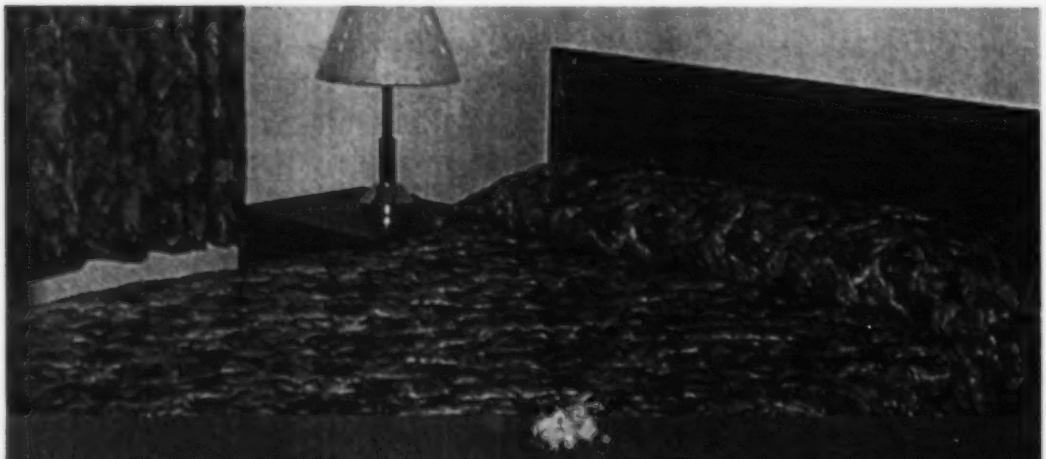

La réalisation de nos objectifs se traduira par des logements pour stagiaires qui contribuent de façon positive au perfectionnement professionnel, à l'efficacité militaire et, par conséquent, au moral des militaires.

Logements provisoires

Les logements provisoires ont pour but d'aider les militaires en transition pendant les déploiements, les restrictions imposées courtes et le service temporaire, au besoin. Ils peuvent aussi faciliter les déplacements des militaires et de leurs familles, car ils assurent le maintien des réseaux de soutien social qui constituent un élément essentiel au maintien du moral.

On demande constamment aux militaires de se déployer à l'appui des missions opérationnelles et pour intervenir en cas d'urgence à l'échelle nationale. Ces déploiements donnent souvent lieu à la mobilisation, à court préavis, de détachements précurseurs, d'équipes de reconnaissance et de groupes de soutien vers des zones d'agencement et des têtes de pont aériennes, où le logement commercial n'est pas nécessairement disponible ou n'est pas une solution économique. De même, dans certains cas, le manque de logement commercial satisfaisant peut compromettre la capacité des militaires en restrictions imposées et en service temporaire de répondre aux exigences des FC en temps utile et d'une manière économique. Cela peut avoir des répercussions néfastes sur les opérations des FC, les programmes du MDN ou le personnel des FC.

Les militaires et leurs familles doivent demeurer mobiles afin de pouvoir répondre aux impératifs des FC et du MDN en matière d'emploi et de perfectionnement professionnel. Cela a pour effet de rendre constamment difficiles les relations personnelles et professionnelles et peut avoir une incidence nuisible sur les systèmes de soutien social. Les militaires cherchent donc, durant leurs déplacements, à demeurer en contact avec la famille élargie, les amis, les collègues et les pairs. Toutefois, lorsque le logement commercial provisoire n'est pas disponible ou représente un fardeau financier supérieur aux moyens financiers du militaire, cela peut le dissuader de maintenir ces réseaux de soutien social.

Les FC sont prêtes à envisager la possibilité d'établir officiellement des logements provisoires des FC à titre de service de soutien non public, lequel permettra de répondre à la fois aux besoins en logements provisoires des FC dans le secteur public et privé. À titre d'entreprise liée aux biens non publics, ce service répondrait aux besoins en logements temporaires et faciliterait les déplacements des militaires et de leurs familles. Un service de logements provisoires devrait fournir des installations modernes de façon autonome sur le plan financier.

Notre objectif en matière de logements provisoires pour 2020 est donc :

- Des logements provisoires modernes offerts selon un mode autosuffisant dans certains lieux où sont installées les FC

La réalisation de notre objectif se traduira par des logements provisoires qui contribueront de façon positive à l'efficacité opérationnelle des FC et à la qualité de vie des militaires et de leurs familles.

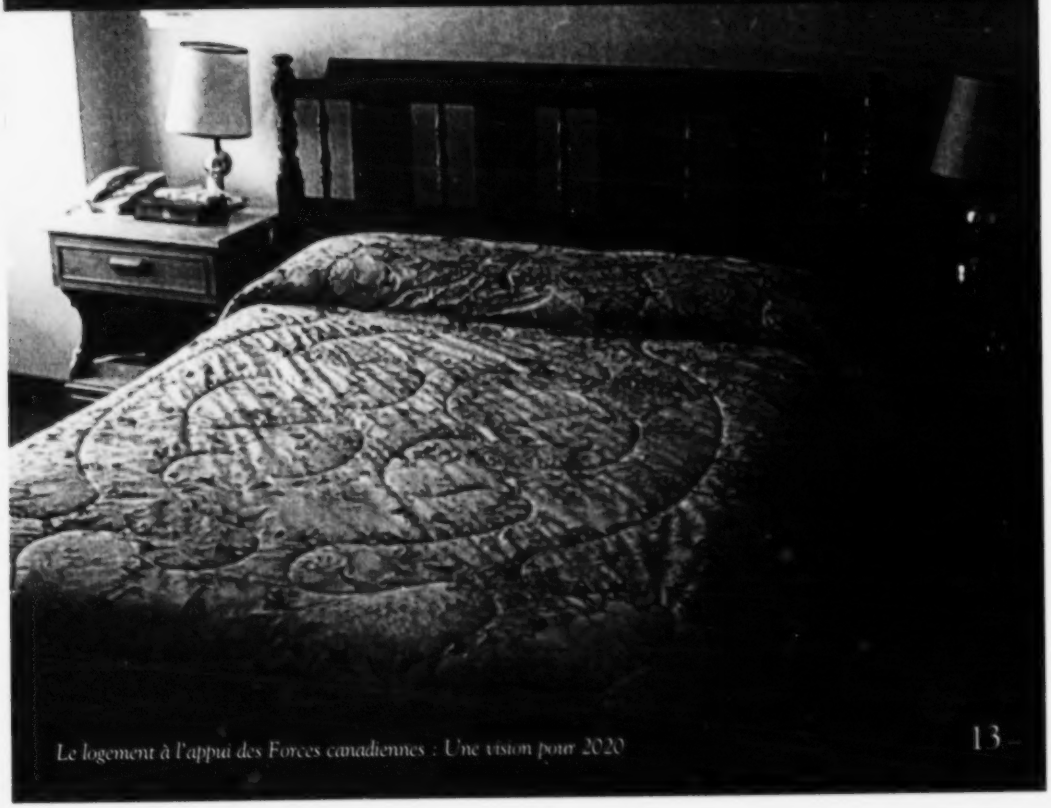

Notre objectif en matière de logement

Le bon logement, au bon endroit, au bon moment, pour bien répondre aux besoins de notre personnel et des FC.

On peut obtenir plus d'information de
la Direction de Qualité de Vie
Quartier Général de la défense nationale

Une version électronique de Logement 2020
est disponible au www.forces.gc.ca/hr/qol/

Direction artistique : DGAP Services créatifs CS02-0433